AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

**223C2041**
FR0010451203-FS0957

13 décembre 2023

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.**

**REXEL**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 13 décembre 2023, Norges Bank[1] (Bankplassen 2, P.O Box 1179, Sentrum, 0107 Oslo, Norvège) a déclaré avoir franchi en baisse, le 12 décembre 2023, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société REXEL, et détenir 15 047 833 actions REXEL représentant autant de droits de vote, soit 4,95% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions REXEL sur le marché.

_____

[1] La Banque Centrale de Norvège.
[2] Sur la base d'un capital composé de 304 263 241 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.